BAROMETRE COVID DU PETIT PARADIS

Actuellement nous sommes au

STADE 1

	STADE 0.A Période du 1 mai au 15 septembre	STADE 0.B Période au 16 septembre au 30 avril	STADE 1	STADE 2	STADE 3			
	O cas avéré pendant 15 jours de suite dans le personnel et les résidents	O cas avéré Pendant 15 jours dans le personnel et les résidents	De 1 à 3 cas avérés parmi les résidents ou le personnel	à partir de 3 cas à 12 cas avérés dont au moins 2 résidents de deux foyers différents (2 étages, 2 services)	De 13 à 25 cas avérés (+25 cas réunion extraordinaire)			
Masque Personnel dans les services et ou en chambre	Uniquement si symptômes mineurs	Chirurgical Obligatoire (lors de remise de service ou de réunion : Uniquement si symptômes mineurs)	Chirurgical Obligatoire (lors de remise de service ou de réunion : Uniquement si symptômes mineurs)	FPP2 Obligatoire	FPP2 + Chirurgical Obligatoire			
Personnel administratif et de cuisine	Uniquement si symptômes mineurs	Uniquement si symptômes mineurs (Chirurgical obligatoire dans les services)	Uniquement si symptômes mineurs (Chirurgical obligatoire dans les services)	Chirurgical Obligatoire (FPP2 obligatoire dans les services)	Chirurgical Obligatoire (FPP2 Obligatoire dans les services)			
visiteurs	Recommandé Ou obligatoire si symptômes	Chirurgical Obligatoire	Chirurgical Obligatoire	Chirurgical Obligatoire	FPP2 Obligatoire			
résidents	obligatoire si symptômes	obligatoire si symptômes	Recommandé ou obligatoire si symptômes	Recommandé ou obligatoire si symptômes	Obligatoire Chirurgical			
Visites en chambre :	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE Limité à 2 personnes par jour max 4 différentes par semaine Pas de limite en extérieur	AUTORISE Visites d'une durée (autant que possible de moins de 60 minutes) (1 bulle de 2 visiteurs pouvant changer tous les 15 jours): Pas de limite en extérieur			

Toujours privilégier les visites à l'extérieur,

PAS DE LIMITES DE VISITES POUR RESIDENTS EN SOINS PALLIATIFS

Sorties en famille:	<u>AUTORISEES</u>	AUTORISEES	AUTORISEES Possible dans le respect des règles fédérales.	AUTORISES Possible dans le respect des règles fédérales.	<u>Fortement</u> <u>déconseillées</u>
Repas	En salle à manger	En salle à manger	En salle à manger	UNIQUEMENT EN CHAMBRE	UNIQUEMENT EN CHAMBRE
Activités	<u>AUTORISEES</u>	AUTORISEES	AUTORISEES	dans son service max 8 personnes	STOP ACTIVITEES